

14

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 22 octobre 2025

Service : Sport
Agent traitant : JVER

**Objet : Sport - Subsidés annuels aux clubs sportifs pour la saison 2024-2025 :
décision**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la décision du Conseil communal du 18 décembre 2019 relative au règlement de l'octroi des subsides communaux aux associations ;

Vu la méthodologie de calcul des subsides aux clubs sportifs, sous forme de labels ;

Considérant qu'il est important de pourvoir à la stabilité des clubs ayant mis en place une école de jeunes ;

Attendu que dix-sept clubs ont rendu un dossier éligible au label un ;

Attendu que six clubs ont rendu un dossier éligible au label deux ;

Attendu que neuf clubs ont rendu un dossier éligible au label trois ;

Attendu que les crédits appropriés sont inscrits au budget ordinaire à l'article 764/332-02 ;

Vu la décision du collège communal du 7 octobre 2025 ;
A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, DECIDE,

Article 1er

Une subvention s'élevant à 63.758€ et dont le détail est repris au tableau des répartitions ci-annexé est octroyée aux clubs sportifs.

Article 2

Le dossier sera transmis au directeur financier pour liquidation.